



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 mars 2025
Français
Original : anglais

Pouvoirs de la représentante suppléante et du représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 23 mars 2025 indiquant que M^{me} Ophélie Bernecker et M. André Gaudu ont été nommés représentante et représentant suppléants de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

